
**MINISTRE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE**

DIRECTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

**4ème Edition « JOURNEES DE LA COOPERATION
DECENTRALISEE »**

Saint-Louis, 28-30 juin 2006

**Thème : «Coopération Décentralisée et lutte contre la pauvreté :
quelles orientations pour des actions efficaces »**

COMMUNICATION N° 4

DIRECTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

**Thème : le Codéveloppement, une nouvelle voie pour la
lutte contre la pauvreté**

Présenté par Monsieur Papa Birama THIAM, Directeur de l'Assistance Technique.

I) LE CODEVELOPEMENT

Depuis toujours, les migrants ont conservé un sentiment d'attachement et de solidarité très fort avec leur pays d'origine.

Cette solidarité s'est traduite à travers des actions spontanées menées aux côtés des pouvoirs publics pour financer des infrastructures de développement économique et social, particulièrement dans les secteurs de l'hydraulique, de la Santé, de l'Education, mais aussi des lieux de culte. Ainsi, tout le long de la vallée du fleuve Sénégal, de nombreuses réalisations témoignent de l'engagement de cette communauté à soutenir le développement de leur localité d'origine. C'est dans ce contexte qu'a été agité le concept de Codéveloppement.

Concept relativement récent, le Codéveloppement au plan sémantique est formé à partir du préfixe "Co" tiré de la préposition latine "cum" = "avec", qui exprime un point commun entre plusieurs personnes, plusieurs choses, une communauté d'intérêts, de fonction, un partage en commun avec une ou plusieurs autres personnes, ou une idée de réunion, d'association, de participation, de partage de responsabilités, de communauté d'intérêts ou d'actions, etc., et du mot "développement", dont la définition varie selon les écoles économiques, les institutions internationales, etc. mais qui d'une manière générale, correspond à une "amélioration quantitative et qualitative de la situation économique et sociale d'une nation", ou encore, comme disait PERROUX (*Econ. XX^e*, 1964 p. 155), "..... la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global".

On voit donc que l'idée d'un partenariat global dans lequel chacun travaille à l'amélioration des conditions d'existence socio-économiques de l'autre, constitue la base même du Codéveloppement.

Le terme ainsi composé, est né vers les années 90 en France, à la faveur des débats récurrents sur les questions de l'émigration, débats qui agiterent décideurs, économistes démographes, société civile et Institutions internationales en charge des questions de développement, les poussant à prendre conscience de l'ampleur des phénomènes migratoires Sud-Nord conséquence de la pauvreté endémique dans les pays du Sud, et aboutissant sur une réflexion autour des voies et moyens de solutions à mettre en œuvre.

Aujourd'hui cette approche française du développement à travers le Codéveloppement a fait tâche d'huile et est perçue comme une démarche originale visant à faire participer les migrants au développement de leur pays d'origine dans le cadre d'une politique de coopération plus approfondie que la coopération classique en ajoutant à l'intérêt qui est au cœur de celle-ci, la solidarité et en permettant une articulation de l'intervention active des partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

Le Codéveloppement, qui place le migrant au centre de son approche constitue un facteur d'intégration garantie dans le pays d'accueil, et surtout, un vecteur de développement, contribuant à la lutte contre la pauvreté, rôle que le Gouvernement de la République du Sénégal a très tôt compris.

Ainsi, dans le cadre de la politique de participation des sénégalais de l'extérieur à l'effort national de développement, le Gouvernement de la République du Sénégal à l'initiative de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République, a organisé en 2001, le "Symposium sur le partenariat entre l'Etat et les Sénégalais de l'extérieur", rencontre qui aura permis de mobiliser tous les acteurs pour mesurer l'implication de la diaspora sénégalaise dans le développement économique et social de notre pays, mais également pour définir les conditions et les appuis nécessaires.

C'est à ce niveau d'ailleurs qu'il faut souligner le démarrage du programme TOKTEN avec le PNUD, programme qui permet de recourir aux compétences des sénégalais de l'extérieur, du recensement de l'expertise disponible et mobilisable et, depuis juillet 2005, du projet bilatéral "Initiative de Codéveloppement" objet d'une convention de financement signée en marge de la récente visite du Président CHIRAC au Sénégal.

De plus, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), élaboré dans le cadre de l'initiative de réduction de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE) et officialisé en avril 2002, mais aussi les Plans régionaux de développement intégré (PRDI) et les Plans de développement local (PDL) mentionnent également explicitement la nécessité de mobiliser les migrants autour des actions de développement.

Dans la mise en œuvre de certains programmes de développement portés par des organismes internationaux bilatéraux ou multilatéraux, et même d'organismes non gouvernementaux, on note également un recours au concept de Codéveloppement.

Inspiré par les actions de développement initiées par les migrants en faveur de leurs pays d'origine, la France a reconnu ces interventions comme faisant partie des modalités pertinentes de solidarité, sous le vocable de Codéveloppement.

Le Codéveloppement exprime ainsi l'implication des migrants dans le développement économique et social de leur pays d'origine, quelle qu'en soit la nature et quel soit le secteur d'intervention et quelles que soient les modalités de cette participation (conception, étude de faisabilité, financement, réalisation, évaluation).

Par cette intervention des migrants dans le développement de leur pays, se crée ainsi un nouveau partenariat entre les "pays d'accueil" et les "pays d'origine" favorable à la mise en place de financements innovants du développement.

Dans ce contexte, la contribution de la communauté sénégalaise expatriée peut se décliner à un double niveau, une action directe de soutien au développement économique et social de son pays d'origine et une action de mobilisation auprès des partenaires au développement.

II) PRESENTATION DU PROJET “INITIATIVES DE CODEVELOPEMENT ”

Le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République française ont signé le 25 mai 2000 une convention de Codéveloppement suivie de la tenue (Dakar le 7 février 2001, Paris, les 18 et 19 mai 2004) de deux réunions du Comité mixte franco-sénégalais pour le Codéveloppement et les migrations.

Le 3 février 2005 une convention de financement pour la mise en œuvre du projet “Initiatives de Codéveloppement”, projet basé sur **une conception du Codéveloppement comme outil de développement**, a été signée par les deux gouvernements.

Cette convention d'un montant de 1.789 M FCFA, prévoit la mise en œuvre du projet au travers des composantes ci-après :

Composante 1 : Accompagnement des initiatives économiques de migrants au Sénégal

Un accompagnement est mis en place pour soutenir des porteurs de projets dont l'investissement proprement dit n'est pas financé sur le projet mais sur fonds propres ou par d'autres sources (prêts bancaires ou aides à la réinsertion de l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations etc.).

L'accompagnement aux bénéficiaires se présente selon les modalités suivantes:

- conseil à la conception et au montage des projets (bilan professionnel, démarches administratives, contacts professionnels en France et/ou au Sénégal, études techniques et financières...);
- renforcement des capacités adapté au secteur d'intervention envisagé et /ou à la gestion en fonction des besoins exprimés et identifiés ;
- actions de suivi, pendant une durée d', au moins, douze (12) mois, pour accompagner le porteur de projet.

Composante 2 : Mobilisation de la diaspora hautement qualifiée

A travers cette composante, le Projet se propose de mobiliser l'élite de la diaspora sénégalaise en France pour la création et le soutien d'initiatives d'activités sans restrictions sectorielles porteuses de développement au Sénégal.

Peuvent être accompagnées les initiatives associant la diaspora sénégalaise hautement qualifiée établie en France et les institutions sénégalaises (publiques, parapubliques ou privées) à même de bénéficier de ses compétences.

Cet accompagnement consiste à financer la mobilité des experts sénégalais identifiés et sélectionnés pour intervenir dans les initiatives retenues par le biais de missions de courte ou moyenne durée. Accessoirement peut être financée une participation au fonctionnement et à l'acquisition de l'équipement indispensable à leur conduite.

La mobilisation des personnels qualifiés peut aussi être virtuelle à travers le recours aux moyens modernes de communication (télé-travail, télé-enseignement, etc ...).

Composante 3 : Développement local dans les régions d'origine

Cette composante a pour objet de mettre en œuvre des projets de développement à caractère collectif initiés par les migrants et convenus avec les populations des zones concernées et repose particulièrement sur l'implication de la société civile, dans son aspect promotion de la gouvernance locale.

Dans ce cadre, l'association bénéficiaire du projet contribue à hauteur de 20% du financement requis, le reste pris en charge par le projet "Initiatives de Codéveloppement" ou d'éventuels partenaires (Etat sénégalais, collectivités locales, associations etc...).

Composante 4 : Mise en œuvre du FSP et accompagnement des porteurs de projets

Cette composante assure la coordination du programme et concerne :

- la mise en place, l'animation et le fonctionnement des composantes ;
- les actions d'information et de communication.

Structures de mise en œuvre

Le *Comité de Pilotage* du projet est chargé de définir les grandes orientations, d'assurer le suivi financier, de veiller de manière générale au suivi du projet et de faire procéder à son évaluation

L'action se déroulant sur le double espace, les échanges d'information seront centralisés au niveau de la cellule de coordination au Sénégal et au niveau de la cellule relais en France.

- Au Sénégal, la cellule de coordination logée à la Direction de l'Assistance Technique (Secrétariat Général du Gouvernement) est chargée de la mise en œuvre du programme avec l'appui d'un assistant technique français.
- En France, la cellule relais assure la liaison avec les porteurs de projets individuels et les associations de sénégalais en France et participe à l'instruction des projets.

Ainsi le projet "Initiatives de Codéveloppement" trouve à travers ses mécanismes d'intervention toute sa place pour contribuer à la lutte contre la pauvreté en promouvant les initiatives privées d'investissement économique, en soutenant la réalisation d'infrastructures collectives de développement à la base mais aussi, et surtout, en mobilisant la compétence et l'expertise des sénégalais établis en France dans des actions de promotion du développement.

III) LES MECANISMES DU CODEVELOPPEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Dans chacune de ses composantes, le projet “Initiatives de Codéveloppement” qui place le migrant au centre de ses interventions et son pays d’origine au cœur des bénéficiaires, constitue aujourd’hui un potentiel contributif au développement économique et social appréciable.

C’est dans ce contexte que ce projet bilatéral entre la France et le Sénégal qui s’inscrit dans les actions prioritaires entre les deux pays conformément au Document Cadre de Partenariat (DCP), signé récemment à Dakar, constitue un levier permettant :

- d’orienter l’épargne mobilisée par les migrants ;
- d’orienter leurs actions de solidarité à l’endroit des communautés de base de leurs régions d’origine ;
- de mettre à disposition du Sénégal leur expérience accumulée et leur compétence au service du développement.

1°) La promotion de l’investissement productif

Pendant longtemps, l’épargne des migrants a permis à ces derniers de s’investir dans des activités génératrices de revenus qui ont malheureusement, pour la plupart, connu des insuffisances dans leur montage et/ou dans leur exécution, emmenant ainsi les promoteurs à se tourner vers des actions purement spéculatives, en particulier dans le domaine de l’immobilier.

C’est fort de ce constat que le projet “Initiatives de Codéveloppement” a mis en place un mécanisme qui permet d’accompagner l’investisseur migrant dans toutes les phases allant de l’identification du projet d’investissement, notamment la conceptualisation, à la mise en œuvre, en passant par l’appui à la mobilisation des ressources nécessaires à son financement. Pour ce faire, des experts ont été sélectionnés et sont pris en charge par le projet “Initiatives de Codéveloppement” afin de mettre leur savoir-faire à la disposition des porteurs de projets économiques.

Cette composante, dans son objectif, vise à densifier le tissu des PME dans les différentes localités du Sénégal selon les choix des promoteurs.

L’effet immédiat attendu dans cet accompagnement est de garantir la pérennité de l’investissement et de remettre en confiance le migrant sénégalais promoteur privé.

Cette modalité s’articule avec les programmes de lutte contre la pauvreté en permettant d’accroître la constitution du capital fixe et de promouvoir l’emploi ainsi que la création de richesses. D’ailleurs à ce sujet, de nombreux promoteurs s’investissent dans la création d’emploi en milieu rural avec un souci de privilégier leur région d’origine, marquant ainsi leur attachement à l’amélioration des conditions socio économiques de leurs parents.

Outre cet aspect, les nombreuses entreprises montées ou en cours font recours à des technologies innovantes dont les retombées bénéficient aux populations locales des zones d’implantation. C’est le cas des petites et moyennes entreprises nées autour des Technologies de l’Information et des Technologies, l’introduction de l’usage des énergies renouvelables, la modernisation de l’habitat particulièrement en milieu rural, l’introduction de moyens modernes de production etc...

Au constat, les promoteurs soutenus par le Projet “Initiatives de Codeveloppement” interviennent dans des filières innovantes ou traditionnelles avec des effets induits dans la création des richesses nationales et dans le relèvement de l’emploi.

Les secteurs qui accueillent en général les investisseurs sont essentiellement l’agriculture, l’élevage et l’embouche bovine, l’aviculture, la pêche (transformation et distribution pour l’export), l’hôtellerie et le tourisme, le nettoyage industriel, les TIC, la construction métallique et la soudure homologuée, la formation professionnelle et autres.

2°) Le financement des infrastructures communautaires

Cet objectif qui s'articule à la composante III du Projet "Initiatives de Codeveloppement" s'implique activement dans les mécanismes de lutte contre la pauvreté en mettant l'accent exclusivement sur l'accès des populations aux services de base. Il s'inscrit dans la dynamique des migrants à témoigner leur solidarité agissante et sans limite aux communautés de base de leur pays d'origine.

Les communautés de migrants regroupées autour d'associations de ressortissants de leurs localités d'origine se sont déployées dans la mobilisations des ressources financières mais malgré leur élan de générosité, souvent de manière dispersée, sans cohérence avec les programmes nationaux ou locaux de développement, sans concertation préalable avec les populations bénéficiaires, bref sans soucis de rationalisation et pourtant au prix d'importants sacrifices, en se privant et en travaillant dur.

La conséquence immédiate a été la réalisation d'infrastructures non mises en valeur, faute d'études approfondies au moment des montages. Ce sont des écoles fermées sans enseignants, des postes de santé sans personnel para médical, des infrastructures hydrauliques réalisées sur des nappes salinisées, des technologies et du matériel inadaptés aux conditions locales, un suréquipement inexploitable ne tenant compte ni des tailles des populations, ni des investissements disponibles encore moins de l'aspect polarisation des localités les plus proches. Souvent les investissements répondaient beaucoup, plus à des considérations subjectives qu'à des soucis de pertinence et de durabilité.

C'est dans ce contexte que le Projet "Initiatives de Codeveloppement" trouve sa justification en mettant en place un mécanisme basé sur le respect du principe de l'initiative des migrants et des populations quant au choix des secteurs d'intervention.

Toutefois l'appui du Projet "Initiatives de Codeveloppement" qui apporte jusqu'à hauteur de 80% une contribution financière à la réalisation des infrastructures, obéit à certains préalables dans le seul et unique but d'en garantir leur pérennité et leur durabilité.

Le projet doit notamment répondre aux critères suivants :

- participer à l'amélioration des conditions de vie et d'insertion socio-économique des populations ;
- contribuer à créer des conditions plus favorables à l'investissement productif dans les zones concernées ;
- privilégier des réalisations concrètes ;
- s'articuler avec les initiatives de développement local en cours portées par les collectivités locales, les pouvoirs publics ou les acteurs privés ;
- privilégier une maîtrise d'ouvrage garantissant une forte implication des bénéficiaires et un renforcement des capacités des acteurs.

Le projet "Initiatives de Codéveloppement" dans ses mécanismes se déploie sur l'ensemble du territoire en privilégiant les zones particulièrement déficitaires en infrastructures de base et qui présente des similitudes liées à la pauvreté dont le corollaire et la précarité et les mouvements de populations privées du minimum vital.

Dans ce processus, les régions de Tambacounda, Matam et Kolda entre autres, zone d'origine de nombreux sénégalais établis en France, sont naturellement des zones privilégiées d'intervention du projet "Initiatives de Codéveloppement".

Ces régions confrontées aux contraintes liées à leur enclavement, à un fort taux d'analphabétisme, à un accès limité au système de santé et à l'eau potable et avec une population active tournée vers la migration, présentent fort heureusement un potentiel important de développement lié à une pluviométrie favorable à l'agriculture, à un réseau hydrographique important et un sous sol riche.

C'est dans ce contexte que le projet "Initiatives de Codéveloppement" apporte son appui institutionnel et financier aux communautés de base et aux associations de migrants originaires des dites localités un appui constant de la conception à la mise en œuvre des actions en passant par la prise en charge de l'essentiel du financement requis.

Ainsi de nombreuses infrastructures de développement ont d'ores et déjà été mises en œuvre en particulier dans le domaine de la maîtrise de l'eau par le financement de micro-barrage qui permettent de stocker l'eau de ruissellement et de la rendre disponible pendant toute l'année en développant ainsi des activités d'élevage, d'horticulture et d'aquaculture tout en favorisant le rechargement de la nappe phréatique.

Dans d'autres localités, le projet intervient dans la politique de promotion de l'accès à l'eau potable en intervenant sur le financement de réseaux d'adduction et des infrastructures connexes.

Par ailleurs, dans le souci de promouvoir le développement des ressources humaines, le projet "Initiatives de Codéveloppement" soutient des initiatives portées par les migrants allant dans le sens de réaliser des structures de formation professionnelle et initiales.

Pour garantir aux populations l'accès aux soins de santé, le projet "Initiatives de Codéveloppement" intervient dans la réalisation de postes de santé et de maternités.

L'ensemble de ces activités s'articule autour d'une demande sociale justifiée et d'un partenariat avec les structures publiques concernées, les migrants en étant les générateurs.

Il convient à ce niveau de relever la forte implication des collectivités locales françaises, siège des associations de ressortissants sénégalais et qui contribuent financièrement en complément de leur contre-partie.

Le partenariat entre les associations de migrants, les populations locales, les services déconcentrés, les collectivités locales françaises et sénégalaises et d'autres partenaires au développement constitue un mécanisme indispensable de promotion de la gouvernance locale et d'accroissement du niveau de vie des populations.

Sur un autre plan il convient de relever l'apport inestimable des migrants et de leurs associations, dans la sensibilisation des partenaires bilatéraux, multilatéraux, de la coopération non gouvernementale incluant la société civile et les collectivités locales en particulier.

3°) Le recours à l'expertise des sénégalais établis en France

A côté du dispositif d'échange des jeunes stagiaires professionnels entre le Sénégal et la France qui se fixe pour objectif de promouvoir l'expertise des jeunes diplômés des deux pays en leur permettant réciproquement de bénéficier de stages professionnels allant de trois à dix huit mois, le Codéveloppement dans ses mécanismes d'intervention prévoit la mobilisation de l'expertise sénégalaise disponible établie en France pour soutenir les actions de développement économique et social portées par des structures publique ou privées au Sénégal.

Dans toutes ses stratégies de développement le Gouvernement de la république du Sénégal, a toujours accordé aux ressources humaines une place centrale, ce qui justifie par ailleurs le volume des investissements dans le secteur éducatif évalué à 40 % du budget national ce qui en fait un pays de référence par la communauté internationale.

Ainsi de nombreux sénégalais ont trouvé le prolongement de leur formation et l'exercice de leur compétence sur le territoire français justifié par un système éducatif très proche du Sénégal.

Le recensement de l'expertise disponible et mobilisable consécutif aux recommandations et conclusions du symposium sur le partenariat entre l'Etat et les sénégalais de l'extérieur permet depuis 2001 d'identifier le potentiel d'experts sénégalais dotés de formations pointues et d'expériences riches et variées dans tous les domaines utiles au développement économique et social d'une nation. Ainsi le projet "Initiatives de Codéveloppement" dans l'une de ses composantes permet d'établir le pont entre cette diaspora hautement qualifiée et les structures sollicitant son expertise.

C'est dans ce contexte que le Codéveloppement a identifié d'ores et déjà près d'une centaine de missions de courtes durées permettant à cette catégorie de sénégalais expatriés de marquer leur solidarité et leur attachement à l'endroit de leur pays d'origine en mettant à sa disposition sa compétence, son savoir faire, son expertise et son expérience.

Les besoins identifiés concourent pour l'essentiel à appuyer les structures publiques et privées dans la mise en œuvre de leur stratégie de lutte contre la pauvreté. Ils concernent les secteurs innovants tels que les technologies de l'information et de la communication, la biotechnologie, la qualité et la normalisation, la recherche médicale et la télémédecine et d'autres secteurs tels que les infrastructures routières, la formation professionnelle, la gestion halieutique et des fonds marins, l'aménagement du territoire, le tourisme, l'encadrement de la petite et moyenne entreprise, etc...

Dans la mise en œuvre de cette modalité il s'agit de permettre à l'expert outre de s'impliquer à la résolution des problèmes pour lesquels il est sollicité mais surtout d'engager une démarche de renforcement des capacités des ressources humaines pour garantir la pérennité et la durabilité de son action. Ainsi dans le montage le projet "Initiatives de Codéveloppement", en prenant en charge tous les frais liés à la mobilité de l'expert et éventuellement tout ou partie du coût d'acquisition du matériel indispensable à son intervention, exige du partenaire bénéficiaire la précision de l'impact de l'intervention de l'expert dans l'atteinte des objectifs de promotion du développement économique et social.

Dans ce sens, le projet "Initiatives de Codéveloppement" s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de mobilisation de toutes les ressources humaines sénégalaises ou d'origine autour de l'effort national de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs dans le contexte du débat sur la fuite des cerveaux en direction des pays du Nord combiné aux politiques d'immigration initiées dans certains pays dont la France, le Codéveloppement constitue une réponse aux nombreuses interrogations à l'une de ses premières conséquence : la baisse qualitative et quantitative des ressources humaines des pays d'origine.

En permettant partiellement aux migrants de se familiariser avec l'évolution économique et sociale de son pays, le Codéveloppement, à partir des missions d'experts de courte durée, peut agir positivement sur l'expert en l'incitant à relever ses défis professionnels aux côtés de ses compatriotes. A ce niveau des exemples probants ont été relevés.

Dans le contexte de la mondialisation qui marginalise les pays du Sud, les migrants établis dans les pays du Nord constituent des leviers indispensables de transferts des technologies de pointes dans leur pays d'origine avec l'avantage qu'ils ont de pouvoir les adapter au contexte socio-économique et culturel et permettent de promouvoir sur le plan économique la délocalisation de certaines activités industrielles et commerciales dans les pays d'origine.

IV) CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le Codéveloppement dans sa philosophie se trouve aujourd'hui au cœur des orientations nouvelles à intégrer dans les politiques de lutte contre la pauvreté et constitue un mécanisme sur lequel peuvent s'appuyer aussi bien les pays d'origine que les pays d'accueil pour valoriser le potentiel des migrants de mobilisation de tous les facteurs nécessaires au développement économique et social aussi bien sous l'aspect ressources humaines que sous l'aspect mobilisation de ressources financières.

Le Codéveloppement trouve toute sa quintessence dans l'acte de volontariat qui se manifeste par le biais d'une action individuel (expert) ou collective (association de migrants) sans contrainte aucune mais plutôt sur un idéal de partage et de solidarité. Sous ce rapport il place le migrant dans le lot des acteurs du développement de son pays d'origine.

Cette opportunité, soutenue par les pays d'origine dans toutes ses composantes notamment Gouvernement, société civile et collectivités locales permettront aux migrants de mieux servir son pays. Dans ce sens il pourrait être envisagé de doter le Codéveloppement d'importantes ressources à la mesure de l'ambition des migrants en l'amenant à s'intégrer dans une politique régionale plus mobilisatrice de ressources avec des bénéficiaires de pays d'origine plus étendu.

L'expertise acquise par les pays "précurseurs" (Sénégal, Mali, Maroc, France) en matière de Codéveloppement devrait inspirer d'autres pays. En particulier des partenaires européens souhaitent que cette dimension du développement soit davantage prise en compte dans les politiques menées par l'Union européenne en faveur des pays en développement.

Les pays d'origine des migrants comme les pays d'accueil gagneraient à initier des propositions en faveur d'un élargissement du champ géographique du Codéveloppement permettant ainsi :

- de mutualiser les moyens et les ressources pour engager des projets de développement plus ambitieux ;
- d'élargir les missions d'expertises aux programmes d'enjeux régionaux notamment dans le cadre du NEPAD ou d'autres cadres communautaires, et d'assurer la mobilité des experts d'un pays du continent à un autre.

Les pays d'accueil pourront permettre par le biais des migrants de promouvoir le transfert de technologie au bénéfice des pays d'origine particulièrement dans la mise en œuvre des programmes bilatéraux de développement en les impliquant dans leur dispositif d'assistance technique. L'Agence Française de Développement a d'ailleurs prévu dans ses actions au Sénégal une telle modalité en particulier dans le cadre de son soutien à la stratégie de croissance accélérée.

Les pays d'accueil peuvent être invités à envisager des mesures incitatives au profit de structures publiques (collectivités locales, universités, établissements publics) ou privées pour permettre à leur personnel issu de la migration d'intervenir dans des actions de développement versus congés solidaires en France.

L'appui des pays d'accueil est également attendu dans le soutien aux migrants pour promouvoir l'investissement productif dans leur pays d'origine en vue d'une meilleure implication dans des activités génératrices de revenus favorisant la lutte contre la pauvreté.

Il s'agit entre autre de mettre en place des mesures incitatives permettant aux migrants de consacrer une part plus grande des fonds qu'ils rapatrient à l'investissement productif dans leur pays d'origine, notamment :

- la mise en place de circuits de transferts des fonds des migrants fiables, rapides et peu coûteux ;
- l'organisation de systèmes de cautionnement mutuel ;
- la mise à disposition de lignes de refinancement et de fonds de garantie (dans le cadre de conventions définissant les obligations respectives des banques) ;

- la création d'un Plan d'épargne développement (ou Plan d'épargne projet), qui serait calqué sur le Plan d'épargne logement, mais servirait à réaliser des investissements dans les pays d'origine
- l'implication d'entreprises qui établirait des filiales avec leurs employés expatriés ;
- faciliter l'accès au crédit pour les PME.

L'ampleur du phénomène de la migration auprès des jeunes incite aujourd'hui un dialogue entre les migrants et les candidats à l'émigration autour d'activités génératrices de revenus. Ce mécanisme basé sur le concept "un migrant / un groupement d'intérêt économique de jeunes" pourrait être soutenu par les Etats d'accueil et d'origine.

A côté de ce dispositif, le "volontariat du Codéveloppement" qui permet de mobiliser les jeunes issus de la migration autour d'activités de développement dans les pays d'origine de leurs parents. Outre l'aspect contribution à la lutte contre la pauvreté, il a pour objectif d'échanger avec les jeunes de leur localité d'intervention sur les contours de la migration.

Par ailleurs, les migrants auraient tout intérêt à saisir toutes les opportunités issues des politiques publiques de leur pays d'accueil pour soutenir les actions de développement en cours dans leur pays d'origine. On peut citer à ce titre la loi **Oudin / Santini** qui permet aux collectivités locales françaises et aux Agences de l'Eau de s'investir dans le financement d'infrastructures d'hydraulique dans les pays du Sud.

La mise en œuvre du projet "Initiatives de Codéveloppement" nous conforte dans notre conviction que soutenu par toutes les parties prenantes, il peut contribuer à mobiliser la communauté des migrants aux efforts nationaux dans la croisade contre la pauvreté.
